

Département du **BAS-RHIN**
Arrondissement de **SAVERNE**

COMMUNE
DE
OBERMODERN-ZUTZENDORF

Nombre de membres
du conseil municipal
élus : 19

Procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

conseiller(s) présent(s) : 17
conseiller(s) absent(s) excusé(s) : 2
conseiller(s) ayant donné procuration : 2

Séance ordinaire du 31 janvier 2020 - Ouverture à 20h00

Convocation envoyée 24 janvier 2020

Secrétaire de séance : FILLIAU Elfriede

Sous la présidence de M. STEGNER Helmut, Maire

Etaient présents : Mesdames et Messieurs

SCHINI Thierry- Maire délégué, FILLIAU Elfriede 1ère Adjointe,
BERGMANN Philippe 2^{ème} Adjoint, BALTZER Jean-Jacques 3^e Adjoint

EIDMANN Fredy, WICK Michel, SCHMITT-CRIQUI Danièle, DENNI
Tania, BURCKEL Damien, SUTTER Joëlle, BUB Henri, FINCK Michelle,
KOEHL Estelle, MARIKAZ Stéphanie, LEMOINE SCHLECHT Georges,
KAUFFMANN Aurélie

Absent(s) non excusé(s) : néant

Absent(s) avec Procuration : DURMEYER-ROESS Céline à
BALTZER Jean Jacques, FINCK Christian à STEGNER Helmut

Le maire souhaite la bienvenue aux conseillers municipaux, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer. Avant d'entamer l'ordre du jour le maire propose de rajouté un point à l'ordre du jour en point 10 : La création d'un poste. A l'unanimité, des membres présents et représentés il est décidé de rajouter le point proposé.

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire informe les élus, des décisions prises depuis le dernier conseil municipal dans le cadre des délégations du conseil municipal au maire selon la délibération du 7 avril 2014. .

Décisions de non préemption :

N° d'enregistrement	vendeur	références	acheteur	décision
487	TERRA AMENAGEMENT Bouxwiller	Lot 9 Lotissement les Tilleuls de 3a82	M. HEILI Damien 56 rue de Saverne 67350 Pfaffenhoffen	Renonciation le 07/11/2019
488	M. HEINIS Joël 1 rue Hanau Obermodern	Sect. 11 Parcelle 188 de 5a91	M. et Mme GRANDET Servais 100b Route des Romains 67200 STRASBOURG	Renonciation le 30/12/2019
489	M. et Mme WENDLING Pierre 12 rue d'Obermodern 67330 Zutzendorf	Sect. 562-03 parcelle 10 de 14a32	M. MADEZO Cyril et Mme Amélie PALLAS 23 rue de la République 67720 WEYERSHEIM	Renonciation le 30/12/2019
490	M. MECKELIN Daniel 8 rue e l'Aquitaine 67150 ERSTEIN	Rue des Tuileries Sect. 02 Parcelle 37 de 8a31	M. et Mme LEDIG	Renonciation le 10/12/2019
491	M. et Mme COSTA Jonathan 2 rue hanau 67330 Obermodern	2 rue Hanau Sect. 07 Parcelle 31 De 7a92	M. FATH Guillaume et Mme KLEITZ Mélanie 9 rue de Président Poincaré 67330 Bouxwiller	Renonciation le 12/2019
492	SCI DE LA MODER 36 rue de la Moder 67330 Obermodern	Sect. 02 Parcelle 84/60 De 7a33	M. BIRKEL Jérôme et Mme BERNARD Nina. 7 rue des Juifs 67330 Bouxwiller	Renonciation le 31/01/2020
493	M. et Mme SCHMITT Rémy 15 rue des Tilleuls 67330 Obermodern	Sect. 09 Parcelle 184/179 De 7a20	M. LINCK Stéphane 11 route de Brumath 67370 REITWILLER	Renonciation le 31/01/2020

1. Désignation du secrétaire de séance

Il est proposé au conseil municipal de désigner Mme Elfriede FILLIAU pour remplir les fonctions de secrétaire. Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de nommer Mme Elfriede FILLIAU comme secrétaire de séance.

2. Adoption du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2019

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre 2019 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. ONF – Programme de travaux 2020

Le maire présente le programme des travaux d'exploitation (état des prévisions des coupes pour 2020) proposé par l'ONF.

Etat prévisionnel des coupes

Volume total :	586 m3
Recette totale brute HT :	44 280 €
Dépenses d'exploitation HT :	Abattage-façonnage : 6 450 €
	Débardage : 4 350 €
	Honoraires, gestion et autres: 2 251 €

Bilan net prévisionnel HT : 42 030 €

Travaux sylvicoles prévus HT : 4 190 €

A l'unanimité des membres présents et représentés le programme des travaux pour 2020 est adopté.

4° Numérotage de l'adjonction de construction au restaurant de la gare à Obermodern

Le maire propose aux conseillers la numérotation de la nouvelle construction adjacente au restaurant de la gare sis 11 rue de la gare.

L'entrée du salon de coiffure étant située rue de la Gare, le numéro affecté sera le 11a

L'entrée des appartements située rue de la Cité, le numéro affecté sera le 4

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'adopter le numérotage proposé.

5° Acceptation d'une recette

Le maire précise que lors de la soirée des élus et du personnel au Royal Palace en date du 22 novembre 2019 et suite au désistement de 3 personnes il est proposé d'accepter la recette de 159 € correspondant au remboursement de 3 repas.

A l'unanimité des membres présents et représentés la recette est acceptée.

6° Vente de terrain

Le maire explique que M. Quentin ABT d'Obermodern a sollicité la commune pour acquérir deux terrains cadastrés sous « pré », en section 37 parcelle 29 de 47,50 ares et parcelle 30 de 99,35 ares. Ces terrains se situent le long de la RD 324 près de la gare en face du lieudit « Herrengarten ».

Vu que ces terrains sont situés à proximité du village, il est décidé à l'unanimité des membres présents et représentés de ne pas céder ces terres. Néanmoins M. Quentin ABT continuera à rester locataire de ces biens communaux.

7° Réfection du mur au cimetière de Zutzendorf

Le maire rappelle aux élus qu'une partie du mur du cimetière à Zutzendorf s'est effondrée cet été. Ce phénomène est sûrement le résultat de la sécheresse que nous observons depuis deux années.

Vu que l'assurance ne prendra pas en charge ces travaux,

Vu qu'une demande de mise en catastrophe naturelle est en cours,

Vu que la reconstruction n'est pas réalisable en régie, un devis a été sollicité auprès de l'entreprise LICKEL. Les travaux sont chiffrés à 9 599,44 € HT.

Deux solutions s'offre à nous :

1. Attendre que la commune soit reconnue en catastrophe naturelle et reconsulter l'assurance,
2. Demander des devis complémentaires et réaliser les travaux sans attendre.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de réaliser les travaux sans attendre la reconnaissance en catastrophe naturelle. Le maire est chargé de solliciter d'autres devis et de choisir le moins disant.

8. Voirie : Acquisition de matériel

Faisant suite à l'envoi aux élus de documentations concernant des abribus et des radars pédagogiques, le maire propose de faire un choix sur les biens à acheter.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'acquérir

1 abribus (RD 919) à Obermodern, modèle New Grand Lieu de 3 ml, ral 8017

2 radars pédagogiques (un pour Obermodern RD 919 et un pour Zutzendorf RD24) marque Lacroix type Metisse 3002.

9. Demandes de subventions

Ecole élémentaire Obermodern

Classe de découverte à Saint-Pair sur Mer (Manche) du 21 au 27 juin 2020

Suite au courrier du directeur de l'école élémentaire d'Obermodern, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'accorder une subvention de 5€/jour/enfant au titre d'une participation à la classe de découverte, à Saint-Pair sur Mer du 21 au 27 juin 2020 pour les classe de CE2-CM1-CM2 – 75 élèves sont concernés par ce séjour nécessitant deux bus (75 x5 x7= 2 625 €);

Vu les frais engendrés suite à l'éloignement du lieu de séjour, et à titre exceptionnel, la participation de la commune sera majorée de 2/3 soit 1 750 €

A l'unanimité des membres présents et représentés, il est décidé d'accorder une subvention totale de 4 375 € qui sera versée à la coopérative scolaire de l'école élémentaire d'Obermodern.

Aucune autre subvention ne sera accordée en 2020 à l'école élémentaire d'Obermodern.

Ecole maternelle d'Obermodern-Zutzendorf

Dans le cadre d'un projet « Protéger l'Environnement J'adhère » constitué de séances d'animation autour du jardin et de sa petite faune » pour les enfants des moyennes et grandes sections une participation est sollicitée à la commune.

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé d'allouer une subvention de 1 077,40 € correspondante à l'intervention d'un animateur de l'Association d'Education à l'Environnement « Les PIVERTS ».

FCO – consommation d'électricité au club house

Le maire fait un rappel de la situation des consommations d'électricité au F.C.O

Vu la suppression des tarifs réglementés de la vente d'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA, à partir du 01/01/2016 ;

Vu la prise en charge directement des frais d'électricité par le FCO depuis le 01/01/2016 ;

Vu la délibération du 29/01/2016 qui décide d'octroyer une subvention annuelle de 8 000 € suite à une moyenne calculée sur les 8 dernières années ;

Vu la délibération du 24/03/2017 qui décide d'augmenter la subvention annuelle à 9 600 € au vu de la consommation supérieure à la moyenne calculée sur les 8 dernières années ;

Vu la délibération du 23/03/2018 qui décide de maintenir la subvention jusqu'en mars 2021.

Le maire informe qu'un nouveau contrat a été signé par la commune pour 3 ans le 01/01/2019 avec l'Electricité de Strasbourg, il en résulte malheureusement une hausse de tarif de 17 % à 20 % en hiver et de 7 % à 10 % en été.

Le maire propose au vu de la consommation sur les 12 dernières années et de la hausse de la tarification suite au nouveau contrat :

A la majorité absolue (17 voix pour, 0 voix contre, et 2 abstentions) des membres présents et représentés il est décidé :

- D'allouer une subvention exceptionnelle de 3 000 € sur les frais d'électricité de 2019
- De maintenir les versements trimestriels de 2 400 €
- De solliciter le maire à entreprendre des recherches sur l'origine de la consommation élevée au complexe sportif
- De faire réaliser une étude pour le remplacement éventuel des illuminations des terrains de sport.

10. Personnel - Création d'un poste

En vue d'un recrutement d'un agent technique spécifiquement « Espaces Verts », le maire propose de créer à partir du 1^{er} avril 2020 un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet à raison de 16 heures hebdomadaires (16/35^e)

A l'unanimité des membres présents et représentés il est décidé de créer le poste,

D'autoriser le maire à signer les contrats

D'inscrire les crédits nécessaires au BP 2020

Le maire clôture la séance à 22h25.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Adoption du compte-rendu de la séance du 25 octobre 2019,
3. ONF – Programme des travaux 2020,
4. Numérotage de l'adjonction de construction au restaurant de la gare à Obermodern,
5. Acceptation de recette,
6. Vente de terrain,
7. Réfection du mur du cimetière à Zutzendorf,
8. Voirie : acquisition de matériel
 - Choix d'un abribus
 - Choix de radars
9. Demandes de subventions
 - Ecole maternelle

-Ecole élémentaire

-F.C.O.

10. Personnel : création d'un poste